

BIDARRAIKO HERRIA

Herriko Etxea
64780 - BIDARRAI



COMMUNE DE BIDARRAY

Mairie
64780 - BIDARRAY

Deia / Convocation 27/07/2022
Jarduneko Kontseilariak / Conseillers en exercice :14
Hor / Présents : 12

2022-ko AGORRILAREN 3-ko bilkura

Bi mila hogeit urtean, agorrilaren 3-an, arratseko zortziak eta erditan, herri huntako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiako tokian, Jean Michel ANCHORDOQUY lehendakaritzapean, Auzapeza

Séance du 2 AOUT 2022

L'an deux mil vingt, le 2 aout à vingt heure, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jean Michel ANCHORDOQUY, Maire

Présents : ANCHORDOQUY Jean Michel,

OXOBY Monique, IBARROLA Pascal-

SABAROTS Anne Marie, SEYCHAL Antton, URRIZAGA Peio, CEDARRY Suzanne- BIDONDO Jean Pierre. ETCHEVERRY Bernadette- ONDICOL Beñat- INCAURGARAT Nathalie MARISCO Jean Pierre,

Absent : ARROSSA Lidia- ORHATEGARAY Ramuntxo,

Secrétaire de séance : Antton Seychal

Présents : 12/14

2022/ **58- Levée de prescriptions quadriennale \ Entreprise OSPITAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux était en attente de réalisation par l'ETS OSPITAL depuis mi-2017. Un contrat d'engagement d'achèvement des travaux avait été signé à l'époque.

En juillet 2022, l'Entreprise OSPITAL a honoré lesdits travaux.

Il convient donc de lever les prescriptions quadriennales.

Ensuite le maître d'œuvre Ainara Goicoechea viendra fin août 2022 afin de rédiger le procès-verbal d'achèvement des travaux.

Pour terminer, la Commune de Bidarray versera le montant de 1 501,08€ de retenue de garantie et qui correspond à l'exécution de ces travaux.

ACCEPTÉ



Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Maire : JM. ANCHORDOQUY

